

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 janvier 2019

Convocation du 2 janvier 2019

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames COUET, LAURENT, Messieurs DELAUNAY, LHUILLIER, GROLLEAU, ROUSSIASSE.

Excusés : Mesdames BAUDRY, BONIN, PICHONNEAU, Messieurs BOSSIS, PIAU.

Pouvoir : Madame BAUDRY à Madame RAVENEAU.
Madame PICHONNEAU à Madame BEILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2018.

Présentation du fonctionnement et des missions du Parc Naturel Régional (PNR) Anjou Touraine

Monsieur QUENIOT, directeur du Parc Naturel Régional Anjou Touraine a présenté au conseil municipal le fonctionnement et les missions du parc dans le cadre du projet d'élargissement de son périmètre.

Point d'information sur la conférence des maires du 20 décembre 2018

Madame le Maire fait un point sur la réunion qui s'est tenue le 20 décembre dernier et informe le conseil des différents sujets abordés :

- Présentation des conciliateurs de justice du ressort du Tribunal d'Instance de Saumur et de leur activité.

- Organisation sur le territoire de l'agglomération de l'accessibilité des services public au travers des centres de services en réseaux et des MSAP (Maisons de Services au Public).

Un point a été fait sur les grands projets de l'agglomération (Piscine de Longué, proposition d'aménagement du site d'Offard, projet de passerelle entre Gennes et les Rosiers, pôle mutualisé de formations, point sur les ZAC de la Ronde, Méron et Champs de Liveau à Montreuil Bellay).

DPU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les immeubles situés 29, rue de l'Amandier, Le Pied Fourché et L'Ouche Cottin.

Questions diverses

Eglise : Après désistement de l'entreprise BAGNA pour raison de santé, le devis de l'entreprise OPUS pour la restauration des éléments de décoration du tabernacle et de l'autel en métal argenté pour un montant de 5 200 € est accepté par le conseil municipal.
